nous est présentée n'indique absolument rien dans ce sens.

Même s'il ne s'agit que de miettes, on pourrait appuyer la résolution—du moins on l'espère—même s'il l'on ressent quelque appréhension.

**M. Prittie:** Certains des membres du parti conservateur et du parti créditiste qui ont participé au débat ont fait grand état du problème constitutionnel que le gouvernement central soulève lorsqu'il intervient de quelque façon dans le domaine municipal. A mon avis, on insiste trop sur ce point, car cela ne pose aucun problème d'envergure. La question s'est déjà posée au sujet du programme des travaux d'hiver et de la disposition de la loi nationale sur l'habitation concernant l'aménagement de services d'égout. Je ne crois donc pas qu'il y ait de difficultés particulières à ce sujet. En outre, il est clairement établi dans le projet de résolution que les municipalités devront faire approuver par leur province les travaux qu'elles se proposent d'effectuer avant d'obtenir un prêt.

Je me souviens que, au cours de la campagne électorale, le parti libéral a déclaré que nous devrons adopter des mesures à longue et à courte échéance si nous voulons assurer l'embauche intégral et la prospérité au Canada. Les mesures à longue échéance comprennent sans doute l'établissement d'organismes comme le Conseil économique et le ministère de l'Industrie. Des porte-parole du parti conservateur ont rétorqué avec raison que les effets de ces mesures pourront se faire attendre assez longtemps. Ils ont aussi affirmé que certaines mesures à court terme s'imposaient si nous voulions assurer du travail à nos nombreux chômeurs. Le ministre des Finances a reconnu ce besoin, comme il l'a mentionné cet après-midi lorsqu'il a déclaré que le niveau du chômage s'est établi à environ 6.6 p. 100 au cours des dernières années. Il a également reconnu les besoins des municipalités lorsqu'il a dit qu'elles avaient beaucoup de travaux en suspens.

A mon avis, l'Office de prêts que l'on projette d'établir et le montant d'argent que l'on prévoit mettre à sa disposition ne sauront réaliser de façon satisfaisante les objectifs que le ministre s'est fixés. Certes, les 400 millions de dollars que l'on versera sur une période de trois ans auront certains résultats et les municipalités apprécieront cette aide, j'en suis certain. Même le programme des travaux d'hiver des dernières années a obtenu certains résultats, malgré son peu d'envergure. Mais si le gouvernement désire s'attaquer aux besoins pressants des centres urbains et s'il veut vraiment faire baisser le niveau du chômage, il ne saura le faire avec le montant d'argent que l'on propose dans cette mesure. Je signale, à titre d'exemple, que le montant fourni en vue de consentir des prêts pour des installations d'égout s'est élevé à 200 millions en trois ans. Cet argent a été distribué en grande partie à l'heure qu'il est. Je dis donc qu'un montant de 400 millions réparti entre toutes les municipalités du Canada sur une période de trois ans ne pourra suffire à remédier à la situation.

J'ai eu le regret d'entendre le ministre dire que les travaux publics de divers genres ne pourront bénéficier des avantages qui découleront de cette mesure. Les hôpitaux seront exclus, a-t-il dit, car il existe déjà des dispositions législatives qui les intéressent. Les écoles ne seront pas incluses, les installations d'égout non plus, car elles sont déjà visées par les dispositions de la loi nationale sur l'habitation. J'ajoute que seuls certains genres de travaux d'égout sont visés actuellement par la loi nationale sur l'habitation qui porte surtout sur les égouts secondaires. L'aide financière pour les tronçons latéraux qui desservent les quartiers d'habitation n'est pas considérable. Ainsi, si l'on tient compte de ces exceptions, je crois que nous en avons terminé avec la question des routes, qui représente un problème important, et je suis d'avis que la seule ville d'Ottawa peut vraisemblablement employer 50 millions à cette fin. Il y a aussi la question des trottoirs et peut-être des édifices publics, comme les hôtels de ville et les bibliothèques. Je crois qu'il serait préférable d'élargir les tronçons, en particulier dans l'installation des services d'égout, qui coûtent très cher.

Toutefois, monsieur le président, voici où je veux en arriver ce soir et je serai bref. Si le gouvernement a l'intention de donner un vigoureux coup de barre en vue de remédier rapidement au chômage, je suis d'avis que les montants auxquels il songe à cette fin ne sont pas assez considérables. Parmi les conseillers du gouvernement, tant au Parlement qu'à l'extérieur, il y a sûrement des gens qui ont les mêmes idées, du point de vue économique, que M. Samuelson du *Massachusetts Institute of Technology,* conseiller économique du président Kennedy, et que maints autres économistes canadiens. Je suis sûr que le ministre des Finances est au courant de ces opinions. La somme d'argent nécessaire, lors même que l'on s'exposerait à des déficits considérables, dépasse de beaucoup celle que l'on se propose d'accorder par intermédiaire de ce nouvel office de prêts. Telle qu'elle se présente à l'heure actuelle, la loi est vouée à l'échec en ce qui concerne les deux objectifs auxquels elle tend.

Nous ne gagnerons pas grand chose aux projets, sans cesse différés, de nos villes et de nos municipalités, et le chômage n'en sera